TABLEAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS PRISES EN CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 14 JUIN 2023

<table>
<tr><td>Décisions du Maire n°003/2023</td><td>Budget principal et budget assainissement
Par délégation du conseil municipal, Mme le Maire demande de prendre acte des décisions prises concernant la réalisation de divers travaux et acquisitions</td><td></td></tr>
<tr><td>Délibération n°2023/0029</td><td>Participation de la commune aux séjours organisés du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024
Participation de 7 €/enfant/ jour accordée aux enfants domiciliés sur la commune et partant en centre de vacances au cours du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 ainsi qu'en séjours organisés au cours de l'année scolaire 2023/2024</td><td>Approuvée à l'unanimité</td></tr>
<tr><td>Délibération n°2023/030</td><td>Tarification sociale de la cantine au 1er septembre 2023
Grille tarifaire applicable au 1er septembre 2023
<table>
<tr><td>$QF \leq 900$ €</td><td>900 € $< QF \leq 1200$ €</td><td>$QF > 1200$ €</td></tr>
<tr><td>1 €</td><td>1.80 €</td><td>2.60 €</td></tr>
</table></td><td>Approuvée à l'unanimité</td></tr>
<tr><td>Délibération n°2023/031</td><td>Tarification sociale de la garderie au 1er septembre 2023
• Tarif de 1.00 € par garderie matin ou soir
• Gratuité
➢ à partir de 8h30 le matin
➢ le soir jusqu'à 16h15
➢ le mercredi de 12h00 à 12h30
➢ au 3ème enfant d'une même famille fréquentant le service de garderie</td><td>Approuvée à l'unanimité</td></tr>
<tr><td>Délibération n°2023/032</td><td>Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif – année 2023
• Adoption du rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif de PEYRAT DE BELLAC – année 2022
• Mise en ligne de ce rapport et de la délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
• Renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA</td><td>Approuvée à l'unanimité</td></tr>
<tr><td>Délibération n°2023/033</td><td>Enquête publique aliénation du Chemin rural à Sissac Impasse de la Forge – conclusion commissaire enquêteur – conditions et prix de cession
Suite à l'enquête publique relative au projet de vente du chemin rural sis à Sissac – Impasse de la Forge et à l'avis favorable du commissaire enquêteur, le conseil municipal décide :
• De céder une portion de ce chemin à Mr MIRA et fixe le prix de vente à 2 € le m²
• Que les frais de géomètre et frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur
• D'autoriser Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette cession</td><td>Approuvée à l'unanimité</td></tr>
</table>

Délibération n°2023/0034	Vente de délaissés de voirie – Allée des Pensées – conditions et prix de cession Afin de régulariser les délaissés de voirie qui ont été clôturés dans les parcelles privées des riverains, le conseil municipal décide : • D'acter le déclassement de fait du délaissé de voirie Allée des Pensées conformément à l'article L.141-3 du code de la voirie routière • Céder aux riverains ces délaissés de voirie et fixer le prix de vente à 2 € le m² • Que les frais de bornage et d'actes notariés seront à la charge des acquéreurs • Autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette cession.	Approuvée à l'unanimité
Délibération n°2023/035	Ostensions du Dorat le 04 juin 2023 – demande de participation pour le transport • Considérant que ce déplacement ne relève pas d'un intérêt public communal, • Considérant que les Ostensions du Dorat sont bien en premier lieu une manifestation cultuelle, Le conseil municipal décide de ne pas participer aux frais de transport en bus affrété pour se rendre aux ostensions du Dorat le 4 juin 2023.	Approuvée par 12 voix pour et 3 voix contre
Délibération n°2023/036	Participation financière au projet d'un village géodésique du collectif Or'Normes pour l'été 2023 Le Conseil Municipal décide : *d'organiser avec le Collectif Or Normes, la création d'un village géodésique et ses diverses animations gratuites pour les participants *de mettre à disposition gracieusement le stade et ses équipements * de participer à hauteur de 2 000 € pour les ateliers et activités organisés au village géodésique du Collectif Or Normes * de participer à hauteur de 1 000 € pour le stage de théâtre * de prendre en charge les frais de repas des intervenants, techniciens et bénévoles à hauteur de 1 000 €	Approuvée par 12 voix pour et 3 abstentions
Motion 2023/037	Motion sur le Zéro Artificialisation Nette et villages d'avenir de l'association des Maires Ruraux de France L'association des maires ruraux de France veut alerter sur les risques de mise sous cloche de nombreux espaces ruraux en raison de décisions que s'apprêtent à prendre l'Assemblée Nationale. Elle dénonce l'objectif de réduction du rythme de l'artificialisation des sols qui ne prend pas en compte l'enjeu majeur de rénovation et revitalisation des cœurs de villages et de bourgs. Le conseil municipal de prendre acte et d'accepter les termes de la motion présentée par l'AMFR	Approuvée par 14 voix pour et 1 abstention

Le tableau récapitulatif des délibérations prises en conseil municipal lors de la séance du 14 juin 2023 a été affiché et publié le 16 juin 2023 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du C.G.C.T.

Mme le Maire
Patricia MARCOUX LESTIEUX

MAIRIE DE PEYRAT DE BELLAC (Haute-Vienne) 87